

CAP nationales des ATE et TE de juin 2007

CAP Nationale du Corps des Agents Techniques de l'Environnement du 27 juin 2007

Vos représentants du SNE-FSU siégeaient au complet pour les titulaires, ils étaient accompagnés de deux suppléants, ce qui permet d'avoir une représentation de nos trois spécialités : Milieu et Faune Sauvage, Espaces Protégés et Milieux Aquatiques.

Tout d'abord, **l'approbation du procès verbal** de la précédente CAP a été l'occasion de quelques mises au point, acceptées par l'administration.

Deux représentants de la CAP des ATE ont été désignés pour siéger au **CTPM** lors de l'examen de questions statutaires soumises à cette instance ; il s'agit d'**André RIVAL pour le SNE-FSU** et d'**Olivier MEYER pour la CGT**.

Les **Mutations** seront effectuées, la plupart des demandes étant satisfaites. Toutefois, l'obligation du séjour minimum de deux ans dans le service est toujours opposée par l'administration qui reste inflexible malgré certains problèmes sociaux des agents demandeurs et l'énorme sous-effectif à l'ONCFS qui fausse les règles. Et nous regrettons de voir les représentants des personnels de l'UNSA SNAPE s'abstenir sur la mutation d'un jeune collègue demandant le rapprochement du conjoint, alors que le représentant de l'administration de l'ONEMA c'était également abstenu. De ce fait, une prise de position commune des représentants des personnels aurait permis de mettre en minorité l'administration sur cette demande. Eh oui, une fois de plus nous ne pouvons que regretter cette ligne de conduite irresponsable.

Les demandes de mutations au Parc National de Réunion sont annulées ainsi que les mutations prononcées après la CAP de décembre 2006. L'administration est allée plus vite que la musique : il ne pouvait être procédé au recrutement des agents avant 2008 car toutes les étapes juridiques n'ont pas été respectées !

Un cas de mutation dans les Parcs nationaux a mis en évidence "l'autonomie" du directeur vis-à-vis des règles.

Le **Tableau d'avancement** des ATPE.2 a été modifié pour rajouter un agent oublié dans la spécialité "Milieux et faune sauvage".

Les **Recours sur notation** seront examinés après que l'établissement d'accueil ait fait le point sur les réserves de bonifications d'ancienneté. A noter qu'ils sont au nombre de douze et uniquement à l'ONCFS !

Le Directeur de l'IFORE est venu exposer aux membres de la CAP le point sur les **Recrutements** en cours et le programme de la **Formation initiale** des lauréats.

55 ATE seront recrutés en 2007 et entreront en fonction le 05 septembre 2007. 50 TE seront recrutés en 2007 et entreront en fonction le 05 novembre 2007. Enfin, 35 ATE recrutés lors du même concours prendront leur service en janvier 2008.

Concernant les **Promotions 2008 pour les ATPE. 2 et 1**, l'administration a accepté, suite à de nombreuses demandes du SNE-FSU, de réunir un groupe de travail afin de rediscuter les critères de « promouvabilité ». L'ONCFS a reçu délégation afin d'organiser cette réunion à partir de septembre 2007. Des représentants du personnel des Parcs nationaux et de l'ONEMA pourront y participer.

CAP nationale du Corps des Techniciens de l'Environnement du 28 juin 2007

Mutations :

Parcs nationaux : avis favorables pour Clotilde SAGOT- Les Ecrins, Pascal GILLET - adjoint au chef de secteur à Porquerolles.

ONEMA : Jean Marc BLAVEC, José BERDAYES, Nathalie HAMEL, Bruno HOUSSET, PREYNAT olivier, Emmanuel RICODEAU, Emmanuel DURAND.

ONCFS : Philippe PUISSAUVÉ SD 03, Nicolas BRISSON SD 34, Simon GROLLEMUND SD 48, Jimmy BOUCHET SD 66, Eric MIDOUX SD 36, Stéphane LOYAU S 37, Claude WARNANT IPC, Thierry FONTAINE IPC, Frédéric BON Birieux, Franck ANDRE-FORDOXEL SD 52, Jean-Pierre ROINE SD 46.

En ce qui concerne le poste de Guyane, il n'y a pas eu d'attribution à cause d'une inspection en cours.

Il a été admis qu'un poste susceptible d'être vacant peut être proposé par l'administration.

Recours sur notation 2004 :

La CAP n'a pratiquement pas de marge de manœuvre puisque les bonifications ont été attribuées. Les recours des autres établissements n'étant pas connus, il pourrait exister un reliquat dont la répartition sera examinée. Le délai de recours contentieux après recours gracieux auprès du DG et auprès de la CAP est de deux mois.

Concours ATE et TE 2007 :

Candidats admissibles, ATE 187 en externe et 43 en interne, TE 109 en externe et 48 en interne.

Voilà un résumé de la CAP à laquelle il n'y a pas eu de gros problèmes.